



Michepatim (301)

« Et voici les lois que tu placeras devant eux »
(21,1)

Le terme "Lois" (Michepatim) peut aussi se traduire par 'Jugements' et les termes 'Devant eux' peuvent aussi se traduire par 'Avant eux'. Ainsi, ce verset se transcrit ainsi : « **Voici les jugements que tu placeras avant eux** ». En effet, il peut arriver que l'homme ne comprenne pas les jugements et la justice d'Hachem. Il peut même trouver Ses Décisions injustes. Dans ce genre de cas, la compréhension des Jugements Divins peut apparaître par la connaissance de tout l'historique des âmes. D'après la tradition, la réincarnation existe. Ainsi, une âme qui a commis une faute dans une vie, devra parfois trouver sa réparation dans une prochaine vie. On peut parfois trouver ce qui lui arrive alors d'injuste. Mais en réalité, il vient réparer par cela une vie passée. C'est là que se trouve la justice. Cela est en allusion dans ce verset : « **Voici les jugements** » : les Jugements d'Hachem peuvent parfois se comprendre que quand « Tu placeras avant eux », quand tu connaîtras l'histoire des âmes « Avant eux », dans une vie précédente.

Divré Yéhezekel

אם בגפו יבא בגפו יצא אם בעל אשה הוא ויצאה אשתו עמו
(כ.א.)

« Si seul il est venu, seul il sortira, S'il est marié, sa femme sortira avec lui » (21. 3)

Si l'homme est convaincu que sa venue au monde n'a d'autre sens que la satisfaction de son corps, 'Goufo', et qu'il n'est pas intéressé à faire du bien aux autres, alors il sortira 'Bégoufo' : A sa mort, seuls les plaisirs qu'il aura donnés à son corps l'accompagneront et pas la moindre Mitsva pour le monde futur. Mais « **S'il est marié** » et qu'il se conduit comme un homme qui prend une femme et la couvre de ses attentions, l'homme étant celui qui donne et la femme celle qui reçoit, alors : « **Sa femme sortira avec lui** » : Ses bonnes actions et ses actes de charité l'accompagneront et prendront sa défense dans l'Au-delà.

Rav Ovadia Yossef zatsal

כִּי תִקְנֶה עֶבֶד עֲבָדִי שֵׁשׁ שָׁנִים יַעֲבֹד (כ.ב.)

« Lorsque tu achèteras un serviteur hébreu, il servira six années » (212)

L'expression utilisée est : 'Eved Ivri' (serviteur hébreu), et non celle beaucoup plus répandue, de : 'Eved israel' (Serviteur Israël). Pourquoi cette désignation quelque peu insolite ? Le Avné Nézèr fait remarquer que, selon le Midrach le mot 'Ivri',

utilisé pour la première fois au sujet de Abraham Avinou, traduit une forme de 'séparation', le mot 'Ever' signifie un côté, et 'Ivri' implique qu'Avraham et ses descendants après lui ont été désignés pour se tenir d'un côté, même si le monde entier devait se dresser contre eux depuis l'autre. Telle est la vraie liberté, fait observer le Avnei Nézèr : Elle consiste à savoir résister à la contrainte exercée par d'autres influences et d'autres opinions, et à s'en tenir résolument à ce que l'on tient soi-même pour vrai. De la même manière, les enfants d'Israël forment le seul peuple au monde qui soit vraiment libre, et donc le seul dont les membres ne peuvent être réduits en esclavage pendant plus de six ans. Voilà pourquoi la Torah parle de 'Eved' Ivri

וְכִי יִכֶּה אִישׁ אֶת עֵינָיו.... וְאִם שָׁן עֲבָדוֹ אוֹ שָׁן אֲמָתוֹ יִפִּיל לְחִפְשֵׁי
יִשְׁלַחנֹו תַחַת שָׁנוֹ (כ.א. כו. כז.)

« Quand un homme frappera l'œil de son esclave ... s'il fait tomber la dent de son esclave ou la dent de sa servante, il les renverra libres » (21,26-27)

Nous apprenons de ce verset que si le maître de maison a frappé son esclave cananéen et lui a endommagé une dent ou un œil, l'esclave sera affranchi de son esclavage. Pourquoi la Torah précise-t-elle la dent et l'œil ? Le Midrach explique que les esclaves cananéens sont des descendants de Ham. Or, Ham fut précisément avec la vue et la parole comme il est dit : « **Ham, père de Canaan, vit la nudité de son père et l'annonça à ses deux frères** » (Noah 9,22). Ainsi, l'esclave sortira en liberté contre une dent ou un œil car lorsque l'esclave subit un dommage à la dent ou à l'œil, il expie par cela les fautes commises durant sa précédente incarnation et peut donc s'affranchir de sa condition d'esclave, sa réparation ayant été réalisée.

Tsor haHaïm

וְכִי יִשְׁאַל אִישׁ מֵעַם רֵעֵהוּ (כ.ב.יג.)

« Si quelqu'un emprunte à un autre » (22,13)

Le Pélé Yoets écrit : La Mitsva de prêter est un acte très charitable. Abondance et richesse régneront dans sa maison, sa vertu subsistera à jamais. Même si l'objet prêté s'abîme un peu, le prêteur gagnera plus qu'il n'aura perdu, car Hachem le récompensera pour sa bienfaisance. De plus, son emprunteur le bénira. Le Rav David Pinto dit : Le devoir de générosité inclut de nombreux domaines. Il faut être prêt à aider son prochain physiquement, [morale], par sa sagesse et par ses conseils. Nous ne devons pas le priver de tout

bienfait que nous sommes en mesure de lui rendre et le faire avec cœur, selon nos possibilités. En agissant ainsi, nous procurons de la satisfaction au Créateur, qui nous rétribuera dûment.

כָּל אֶלְמָנָה וְיָתוֹם לֹא תַעֲנוּן. אִם עָנָה תַעֲנֶנּוּ אֹתוֹ כִּי אִם צָעַק יִצְעַק
אֵלַי שְׁמַע אֲשָׁמַע צָעְקוֹ (כב. כא. כב)

« Ne fais pas souffrir la veuve et l'orphelin. Si tu oses le faire souffrir ... car s'il s'adresse à Moi en pleurant, J'écouterai certainement ses pleurs » (22,21-22)

Le Rav Pinkous zatsal commente: En général, une personne a recours à la prière comme l'une des nombreuses façons utilisées pour alléger ses souffrances. La veuve et l'orphelin, cependant, savent qu'ils n'ont personne d'autre vers qui se tourner. C'est pourquoi ils implorent Hachem maintes et maintes fois, jusqu'à ce qu'ils soient exaucés. D'ailleurs le **Roi David** enseigne que, dans la prière, nous sommes tous comme des orphelins: « Car mon père et ma mère m'ont délaissé, mais Hachem me recueille » (Téhilim 27,10). Il faut vraiment voir notre prière comme une question de vie ou de mort, ce n'est pas simplement remuer les lèvres, car c'est en fonction de cela que notre vie va se jouer! La grandeur d'une prière ne dépend pas de la quantité de mots prononcés pour invoquer Hachem, mais plutôt de la qualité du cri du cœur lancé vers Hachem

Rav Yéhezkel Levenstein

וְשָׁחַד לֹא תִקַּח כִּי הַשָּׁחַד יַעֲזוֹב פְּקָדִים וְיִסְלַף דְּבָרֵי צְדִיקִים (כג.ח)
« N'accepte pas de présent corrupteur, car la corruption trouble la vue des clairvoyants et fausse la parole des justes » (23,8)

Pour quelle raison les pots-de-vin sont-ils interdits? Parce que dès qu'un homme en reçoit, son esprit se rapproche de celui qui lui a donné et le considère comme innocent. Que signifie le mot "*Chohad*" (pot-de-vin)? "*Chéouhad*" (il n'est qu'un). (Guémara Kétouvt 105a) **Selon le Saba de Slabodka**, lorsqu'un homme reçoit une gratification quelconque, il s'attache tellement à cette personne, à tel point que le donneur et le bénéficiaire s'unissent en un seul cœur! Inconsciemment, le bénéficiaire perd toute lucidité et son esprit ne peut désormais plus condamner le donateur, ses décisions deviennent totalement partiales. La Torah connaît en profondeur la nature humaine, et cela s'applique même aux personnes les plus élevées. On peut citer: **Selon Rachi**: Même un sage en Torah, s'il prend un présent corrupteur, son esprit finira par sombrer dans la confusion. Selon **le Rambam**, quiconque accède au trône est reconnu comme un homme d'une moralité irréprochable. Mais la Halakha établit qu'on ne peut pas demander à un roi de statuer sur l'embolisme [qui consiste à

ajouter un second mois d'Adar à l'année courante], et ceci, ajoute la Guémara (Sanhédrin 18) : à cause des pensions militaires. **Selon Rachi** : comme le roi distribue une certaine somme d'argent à ses armées par an, il est donc intéressé à ce qu'elles soient toutes embolismiques afin que ses hommes le servent un mois supplémentaire pour le même prix. Ainsi, même l'un des plus grands justes du peuple juif est susceptible d'être influencé par des calculs pécuniaires.

Halakha : Lois du lever du matin

Est-il permis de faire l'ablution des mains dans les toilettes ?

A priori nous ne ferons pas l'ablution des mains dans les lavabos des toilettes mais seulement lorsque nous n'avons pas d'autres alternatives. On pourra sortir l'eau des toilettes et l'utiliser pour faire l'ablution des mains en dehors des toilettes, et d'après la loi stricte si on a besoin de boire, on pourra également boire cette eau.

Rav Ovadia Yossef zatsal

Dicton : Qui s'instruit sans agir , laboure sans semer.
Simhale

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם רפאל בן רבקה, ברטה מסעודה בת לאה, חיים מאיר בן גבי זוירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, ששא בנימין בן קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון : נעמי פנינה בת סנדרין אסתר, לאה בת רבקה, לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים בת רבקה. הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'ייזל לאוני. לעילוי נשמת : אליהו בן זהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'וזיל יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר, אמיל חיים בן עזו עזיזה, רחל בת מיה, ראובן בן חנינה, אליהו בן מרים, נסים חי הורבט בן ג'ולי.

